



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : MARCHÉ RELATIF A DÉCISION N° AU-19-348
L'ORDONNANCEMENT, PILOTAGE, EN DATE DU 24 SEPTEMBRE 2019
COORDINATION DE L'OPERATION DE
DECONSTRUCTION ET DEPOLLUTION DE LA
CITE INDUSTRIELLE A VINCENNES PASSE
AVEC LA SOCIETE SOLUTECH-CORBICE

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°4933 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Monsieur Pierre LEBEAU, 7^{ème} Adjoint au Maire ;

VU l'avis d'appel public à la concurrence envoyé au BOAMP et au Profil Acheteur de la Ville, le 4 juin 2019 ;

CONSIDÉRANT l'offre de la société SOLUTECH-CORBICE, jugée économiquement la plus avantageuse au regard de l'ensemble des critères de jugement ;

D É C I D E

DE SIGNER le marché d'ordonnancement, pilotage, coordination de l'opération de déconstruction et dépollution de la cité industrielle située 106/108 rue de la Jarry à Vincennes, avec la société SOLUTECH-CORBICE domiciliée 3 rue René Martrenchar – 33150 CENON, représentée par Monsieur Jean-Marc ALATIENNE, Directeur.

Le montant du marché est de 27 100.00 € HT (32 520.00 € TTC)

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
l'Adjoint au maire chargé des grands travaux, des
travaux d'entretien des équipements publics, de
l'urbanisme et de l'habitat,

Signé

Pierre LEBEAU

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20190924-lmc1H6692H1-AR
Date de réception en Préfecture : 24/09/2019
Date de Publication : 24/09/2019